

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 26

Représentés : 6

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 27/06/2023

Date d'affichage : 28/06/2023

### de la commune de COGOLIN Séance du mardi 04 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **quatre juillet à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

### PRESENTS :

Christiane LARDAT - Gilbert UVERNET - Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Liliane LOURADOUR - Jacki KLINGER - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Elisabeth CAILLAT - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ - Patricia PENCHENAT - Jean-Pascal GARNIER - Corinne VERNEUIL - Isabelle BRUSSAT - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY - Julie LEPLAIDEUR -

### POUVOIRS :

Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Gilbert UVERNET
Michaël RIGAUD	à	Geoffrey PECAUD
Florian VYERS	à	Corinne VERNEUIL
Christelle TAXI	à	Sonia BRASSEUR
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE

ABSENTE : Audrey MICHEL

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Par délibération n° 2022/12/06-01 en date du 6 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé la signature de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du centre-ville pour la période 2023-2027.

Par délibération n° 2023/01/23-01 en date du 23 janvier 2023, le conseil municipal a approuvé une modification des conditions financières, suite à un changement dans la méthode de calcul des modalités d'intervention de l'Anah, aboutissant à une minoration des montants prévisionnels pour l'opération (2 553 065 € au lieu de 4 457 284 €).

N° 2023/07/04-04

MODIFICATION DES MODALITES FINANCIERES DE LA CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) DU CENTRE-VILLE DE COGOLIN – PARTICIPATION DE L'ANAH

**N° 2023/07/04-04**

**MODIFICATION DES MODALITES FINANCIERES DE LA CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE  
OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)  
DU CENTRE-VILLE DE COGOLIN – PARTICIPATION DE L'ANAH**

Il s'avère que les calculs de l'Anah étaient erronés, notamment du fait que la part ingénierie avait été déduite de la part travaux. La participation de l'Anah est donc revalorisée à 2 049 262 € au lieu de 1 280 774 €, la part ingénierie demeurant inchangée et la part travaux passant de 1 016 244 € à 1 784 732 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de modifier les modalités financières de la convention, comme suit :

Sur la période de 5 ans, les montants prévisionnels pour l'opération sont de 3 321 553 € (au lieu de 2 553 065 €), selon l'échéancier suivant :

	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		TOTAL
	aide ingé	aide travaux									
ANAH	49 556	99 532	51 848	214 651	52 317	341 459	54 296	468 814	56 513	660 276	2 049 262
COGOLIN DEPARTE MENT	49 556	13 932	51 848	45 429	52 317	69 693	54 296	116 327	56 513	169 957	679 868
0	19 944	0	44 558	0	70 613	0	85 053	0	121 720	0	341 888
REOION	0	24 956	0	31 101	0	32 354	0	37 043	0	40 436	165 890
CCOST	0	6 011	0	13 327	0	16 327	0	21 490	0	27 490	84 645
TOTAL	99 112	164 375	103 696	349 066	104 634	530 446	108 592	728 727	113 026	1 019 879	3 321 553
	263 487 €		452 762 €		635 080 €		837 319 €		1 132 905 €		3 321 553

Ceci étant exposé, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les nouvelles modalités de financement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du centre-ville de Cogolin à intervenir, sur la période 2023-2027 entre la commune, l'Etat, la communauté de communes et la région, comme présentées ci-dessus.

Vu la convention « Petites villes de demain » signée entre la commune, la communauté de communes, l'Etat et la Banque des Territoires,

Vu la délibération n° 2022/12/06-01 en date du 6 décembre 2022 approuvant la signature de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du centre-ville pour la période 2023-2027,

Vu la délibération n° 2023/01/23-01 en date du 23 janvier 2023 approuvant la modification des modalités financières de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

**APPROUVE les nouvelles modalités de financement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du centre-ville de Cogolin, comme exposées ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Marc Etienne LANSADE

Le secrétaire,

Geoffrey PECAUD

